**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU  
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE  
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Réunion du Bureau**

**Siège de l’UNESCO, Paris, Salle II**

**8 juin 2012**

**Point 5 de l’ordre du jour provisoire:**  **Utilisation des fonds alloués pour financer les « autres fonctions du Comité »** **dans le cadre du Plan d’utilisation des ressources du Fonds du patrimoine culturel immatériel**

|  |
| --- |
| **Résumé**  Le Plan d’utilisation des ressources du Fonds du patrimoine culturel immatériel adopté par l’Assemblée générale pour la période du 1erjanvier 2012 au 31 décembre 2013 prévoit qu’une partie des ressources soient allouées aux « autres fonctions du Comité » telles que décrites à l’article 7 de la Convention et les Directives opérationnelles.  Le présent document présente une proposition spécifique préparée par le Secrétariat pour l’utilisation de ces fonds à partir du 1er juillet 2012. Faisant usage de l’autorité déléguée par le Comité, le Bureau est invité à prendre une décision sur l’utilisation des fonds alloués au titre de cette catégorie, sur la base de cette proposition spécifique. Le Bureau est invité à prendre sa décision par voie de consultation électronique.  **Décision requise:** paragraphe 16 |

1. **INTRODUCTION**
2. À sa quatrième session, l’Assemblée générale devra adopter un plan d’utilisation des ressources du Fonds et le budget pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 (Résolution 4.GA 7), qui alloue une partie du budget sur la ligne 3 aux « autres fonctions du Comité », telles que décrites à l’article 7 de la Convention et les Directives opérationnelles. Ces fonctions visent, en particulier, à promouvoir les objectifs de la Convention ainsi qu’à encourager et assurer le suivi de sa mise en œuvre à travers le renforcement des capacités institutionnelles et des communautés pour sauvegarder efficacement le patrimoine culturel immatériel, la sensibilisation à ce patrimoine et à sa signification, et la diffusion d’informations sur les meilleures pratiques de sauvegarde. Ce soutien a été déterminant pour compléter le programme et le budget ordinaires de l’Organisation. Il revêt une importance particulière dans la situation financière actuelle.
3. Dans sa décision 6.COM 20, le Comité a décidé de continuer à recourir au mécanisme mis en place lors des sessions précédentes pour autoriser les dépenses dans cette catégorie. Dans cette décision, le Comité « délègue à son Bureau l’autorité de décider de l’utilisation des fonds alloués au point 3 du plan, sur la base de propositions spécifiques préparées par le Secrétariat ».
4. Le montant total alloué pour l’exercice biennal au titre de cette ligne budgétaire sera décidé par l’Assemblée générale lors de sa quatrième session. Il n’est pas connu au moment de la rédaction de ce document. Deux options sont présentées dans les annexes du document 4.GA 7: le montant total disponible sur la ligne 3 du budget dédiée aux « autres fonctions du Comité » est soit de 1 107 811 dollars des États-Unis (Annexe I: Plan présenté par le Comité) ou de 923 176 dollars des États-Unis (Annexe II: Plan alternatif proposé par le Secrétariat).
5. Le Secrétariat souhaite maintenant demander au Bureau d’approuver une proposition spécifique, annexée au présent document et décrite dans la partie III ci-dessous, d’utiliser un montant de 594 000 dollars des États-Unis pour la période débutant au 1er juillet 2012. Le Bureau a préalablement approuvé l’utilisation d’un montant de 210 663 dollars des États-Unis pour la période du 1er janvier au 30 juin 2012 (voir sa décision 6.COM 2.BUR 4 du 24 novembre 2011); ces fonds ont presque été épuisés. Le Secrétariat reviendra vers le Bureau à la mi-2013 avec une proposition de plan de dépenses pour le solde restant au cours de l’exercice biennal au titre de cette ligne du Plan d’utilisation des ressources du Fonds. Les 594 000 dollars des États-Unis représentent donc 54% de l’allocation totale pour l’exercice biennal, selon la proposition du Comité, ou bien 64% de l’allocation totale pour l’exercice biennal selon la proposition alternative du Secrétariat.
6. **RÉSULTATS DES DÉPENSES ANTÉRIEURES POUR LES « AUTRES FONCTIONS DU COMITÉ »**
7. Comme indiqué dans le document ITH/12/4.GA/INF.7.1, près de 90% des fonds alloués par l’Assemblée générale aux « autres fonctions du Comité » pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2011 ont été dépensés, reflétant le taux d’exécution le plus élevé de toutes les lignes budgétaires du Plan d’utilisation des ressources du Fonds pour 2010-2011. Les trois quarts des ressources ont servi au développement des supports de renforcement de capacités et à la mise en œuvre de la première phase de la stratégie globale de renforcement des capacités, y compris l’organisation d’une série de six ateliers régionaux de formation des formateurs, afin de dispenser à un réseau de soixante-cinq experts de toutes les régions une formation intensive sur ces supports. Deux ateliers de renforcement des capacités régionaux ont été organisés pour les ONG africaines et latino-américaines actives dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Le quart restant des ressources a soutenu des activités de sensibilisation, de partage de l’information et de gestion des connaissances. Les documents ITH/10/5.COM 2.BUR/4 Rev et ITH/11/6.COM 2.BUR/4 contiennent des rapports détaillés sur l’état d’avancement de la mise en œuvre et l’utilisation des fonds.
8. À ce jour, plus de 90% des fonds alloués aux « autres fonctions du Comité » pour la période du 1erjanvier au 30 juin 2012 ont également été engagés ou dépensés selon le plan approuvé dans la décision 6.COM 2.BUR 4.
   1. S’agissant des quatre domaines prioritaires pour le renforcement des capacités (ratification, mise en œuvre de la Convention au niveau national, élaboration d’inventaires avec la participation des communautés, candidatures à la Liste de sauvegarde urgente), le développement de contenus est terminé en anglais et une grande partie des supports a déjà été traduite en français. (Des traductions supplémentaires en arabe, portugais, russe et espagnol sont réalisées dans le cadre de projets renforcement des capacités financés par des sources extrabudgétaires). Les efforts se poursuivent pour consolider et élargir le réseau de facilitateurs formés en 2011, qui mènent actuellement des ateliers de renforcement des capacités sur les thèmes prioritaires dans le monde entier. En avril 2012, l’utilisation de ces ressources a permis de former le personnel de l’École du patrimoine africain (EPA) au Bénin aux principaux concepts et mécanismes de la Convention, ainsi que plusieurs professeurs d’universités africaines dans le domaine du patrimoine, en étroite coopération avec le Centre pour le développement du patrimoine en Afrique (CHDA).
   2. Le paragraphe 118 des Directives opérationnelles dispose que « Le Comité tient à jour et publie chaque année la Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente, la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité et un Registre de programmes, projets et activités reflétant le mieux les principes et objectifs de la Convention ». Le Comité a publié un dépliant en anglais et en français sur les éléments inscrits sur la Liste représentative et la Liste de sauvegarde urgente et les meilleures pratiques de sauvegarde sélectionnées par le Comité en 2011. Il a également publié en format électronique des brochures sur la Liste représentative, la Liste de sauvegarde urgente ainsi que sur le Registre des meilleures pratiques des années 2010 et 2011. Le Secrétariat travaille en étroite collaboration avec une organisation non gouvernementale du Brésil pour produire des supports d’information sur le Musée Vivant du Fandango qui a été sélectionné par le Comité comme meilleure pratique de sauvegarde en novembre 2011.
   3. En utilisant les fonds alloués à la gestion des connaissances, le Secrétariat a considérablement amélioré le système à différents niveaux : les fonctions de navigation de base de l’interface interne ont été mises à jour pour une gestion améliorée des données par le Secrétariat, un outil en ligne pour l’inscription des participants aux réunions statutaires a été lancé avec succès en mai 2012, améliorant ainsi les fonctionnalités pour près de 500 participants; une interface web comprenant un calendrier en ligne et un répertoire des manifestations organisées au sein des États à l’occasion du 10ème anniversaire de la Convention a été développée. La gestion des demandes d’utilisation de l’emblème du PCI sera automatisée dans les prochaines semaines, ce qui facilitera grandement la soumission et le traitement des demandes par les États parties et le Secrétariat.
9. **DÉPENSES PROPOSÉES POUR LES « AUTRES FONCTIONS DU COMITÉ » À PARTIR DU 1ER JUILLET 2012**
10. Les fonds demandés seraient utilisés à plusieurs fins statutaires (voir annexe), conformes aux Directives opérationnelles, aux résolutions de l’Assemblée générale et aux décisions du Comité. La mise en œuvre de la stratégie globale de renforcement des capacités que le Comité a lancée en 2010 restera le principal poste de dépenses (43%). Le Secrétariat propose également que 28% des fonds soient utilisés pour la publication de supports d’information sur la Convention et ses mécanismes, 21% pour l’amélioration de la performance du système de gestion des connaissances et de sa face publique, le site Web du Patrimoine culturel immatériel, et 8% pour le développement de supports d’information sur les meilleures pratiques de sauvegarde.
11. Suite à la première phase de la stratégie de renforcement des capacités et aux nombreux ateliers qui ont eu lieu dans ce cadre, le plan de dépenses ici présenté (voir l’annexe, point A.1) demande 65 000 dollars des États-Unis pour l’élaboration de contenus sur d’autres sujets dont les bénéficiaires ont fait la demande, à savoir l’élaboration et la planification de mesures de sauvegarde et les contributions du patrimoine culturel immatériel au développement durable. Un montant supplémentaire de 90 000 dollars des États-Unis est demandé pour la conception graphique et la présentation des programmes de formation existants afin qu’ils répondent aux besoins particuliers des facilitateurs autant qu’à ceux des participants en termes d’efficacité pédagogique, de facilité d’emploi et de reproduction (annexe, point A.2).
12. Maintenant qu’un nombre significatif de facilitateurs est activement engagé dans la conduite d’ateliers de renforcement des capacités, le Secrétariat envisage de les rassembler lors d’une réunion de bilan afin d’échanger autour des expériences à ce jour et de formuler des suggestions sur la révision des programmes et sur l’efficacité des méthodes de formation. Le centre de catégorie 2 en Chine accueillera un atelier de ce type en 2012. Il est proposé de tenir un deuxième atelier pour l’Amérique latine ou l’Afrique, ce qui fournirait une excellente occasion de rafraîchir les connaissances et de s’assurer que les facilitateurs restent à jour sur les derniers développements au sein de la Convention. Le Secrétariat propose d’allouer 80 000 dollars des États-Unis à cette fin (annexe, point A.3).
13. Profitant de l’occasion de la septième session du Comité qui se tiendra à Grenade du 25 au 30 novembre 2012, le Secrétariat propose d’organiser un forum des jeunes qui rassemblera de 25 à 30 participants d’organisations de jeunesse actives dans le domaine de la culture, venant de différents PEID des Caraïbes. Le forum introduira les jeunes aux concepts fondamentaux de la Convention et leur permettra d’acquérir une compréhension substantielle de ses mécanismes et de leur rôle dans la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, renforçant ainsi leurs capacités à jouer le rôle crucial que la Convention réserve à la jeunesse. Après le forum de trois jours, les participants auront l’occasion de participer à la session du Comité en tant qu’assistants et observateurs. Le Secrétariat demande 20 000 dollars des États-Unis du Fonds du patrimoine culturel immatériel (annexe, point A.4) afin de compléter la généreuse contribution de la Bulgarie.
14. Comme le précise le paragraphe 42 des Directives opérationnelles, « le Comité encourage la recherche, la documentation, la publication et la diffusion » de programmes, projets et activités nationaux, sous-régionaux et régionaux qu’il considère comme reflétant le mieux les principes et les objectifs de la présente Convention. Le Secrétariat propose d’allouer 50 000 dollars des États-Unis pour développer des supports d’information sur deux ou trois meilleures pratiques parmi celles qui ont déjà été sélectionnées par le Comité ou qui seront sélectionnées lors de sa septième session, en novembre 2012 (annexe, point B). Ces activités visent à encourager la recherche sur les mesures de sauvegarde incluses dans ces programmes ainsi qu’à rendre disponible de l’information à leur sujet et sur les expériences acquises.
15. À sa quatrième session, l’Assemblée générale devrait amender les Directives opérationnelles pour la mise en œuvre de la Convention (Résolution 3.GA 5), nécessitant donc la publication d’une version à jour des Textes fondamentaux de la Convention. Le Secrétariat propose d’allouer 90 000 dollars des États-Unis (annexe, point C.1) pour publier une version à jour des Textes fondamentaux dans les six langues de travail de la Convention (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). Un total de 16 700 exemplaires seront imprimés (7 000 en anglais, 1 000 en arabe, 700 en chinois, 2 000 en espagnol, 5 000 en français et 1 000 en russe).
16. Comme indiqué au paragraphe 7 ci-dessus, le Comité a publié un dépliant en anglais et en français sur les inscriptions de 2011. Toutefois, les fonds disponibles n’ont permis qu’un tirage limité et, par conséquent, le Secrétariat propose de réimprimer le dépliant 2011. Un montant de 37 000 dollars des États-Unis (annexe, point C.2) est requis pour réimprimer 7 000 exemplaires supplémentaires de la brochure 2011 (4 000 en anglais et 3 000 en français) ainsi que pour publier une édition imprimée du dépliant 2012 avec un tirage de 9 000 exemplaires (5 000 en anglais et 4 000 en français). Le Secrétariat propose d’allouer 17 000 dollars des États-Unis pour les coûts initiaux de pré-production des brochures cumulatives de 2012 et 2013 (annexe, point C.3), qui seront terminées fin 2013 et début 2014 dans le cadre de plans de dépenses futurs. Le Secrétariat propose également d’allouer 20 000 dollars des États-Unis pour couvrir les coûts liés à la distribution des Textes fondamentaux et des dépliants auprès de ses principaux partenaires, en particulier les acteurs de la stratégie de renforcement des capacités (annexe, point C.4).
17. Enfin, comme expliqué dans le document ITH/12/4.GA/INF.4.3, la gestion de l’énorme quantité d’informations associée aux travaux du Comité et de l’Assemblée générale n’est rendue possible que grâce au système de gestion des connaissances de la Section du patrimoine culturel immatériel développé à cet effet, entièrement financé par des fonds extrabudgétaires, y compris le Fonds du patrimoine culturel immatériel. Considérant d’une part l’importance de cet outil de travail quotidien pour faciliter le travail, non seulement des organes statutaires (le Secrétariat, les États parties, le Comité et ses organes consultatifs), mais aussi d’autres acteurs tels que les facilitateurs du renforcement des capacités qui disposent désormais de leur espace web dédié, et d’autre part le manque de perspectives que le Programme ordinaire puisse répondre à ces besoins, le Secrétariat propose que le plan de dépenses alloue 125 000 dollars des États-Unis pour soutenir le maintien et le développement du système de gestion des connaissances, dans le but notamment d’offrir de meilleures fonctionnalités en ligne, tels qu’un accès personnalisé pour les États parties à un suivi plus étroit du statut de leurs dossiers en cours, une meilleure gestion et visibilité de l’aide internationale accordée, et la possibilité de soumettre en ligne des rapports, des demandes et des dossiers de candidature.
18. Il est rappelé au Bureau que, dans le but d’éviter des interruptions ou retards d’exécution, le Comité a décidé (décision 6.COM 20) d’autoriser le Directeur général à effectuer des transferts entre les activités approuvées au titre de cette ligne du plan d’utilisation des ressources du Fonds jusqu’à un montant cumulé de 25 000 dollars des États-Unis. Le Secrétariat informerait alors le Bureau par écrit, lors de la session qui suit cette opération, des détails et des raisons de ces transferts. Comme décidé par le Comité, tout transfert excédant ce montant nécessiterait l’approbation préalable par le Bureau d’un plan révisé des dépenses.
19. Le Bureau est invité à évaluer et à se prononcer sur le plan des dépenses proposé par voie de consultation électronique, comme prévu à l’article 12.3 des Règles de procédure du Comité. Le Bureau du Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante:

**PROJET DE DECISION 7.COM 3.BUR 5**

Le Bureau,

* 1. Ayant examiné le document ITH/12/7.COM 3.BUR / 5 et son annexe,
  2. Rappelant la Résolution 4.GA 7 et la décision 6.COM 20,
  3. Autorise les dépenses spécifiées dans ce document et son annexe;
  4. Demande au Secrétariat de rendre compte de l’avancement de la mise en œuvre et de la façon dont les fonds sont dépensés;
  5. Invite le Président du Comité à porter cette décision à l’attention du Comité lors de sa septième session.

**ANNEXE**

**Plan de dépenses pour les fonds alloués aux autres fonctions du Comité**  **dans le Plan d’utilisation des ressources du Fonds**

| **Activité** | **Description** | **Montant** |
| --- | --- | --- |
| **A. Renforcement des capacités** | | **255 000 $** |
| **A.1 Développement de contenus pour les nouveaux supports de renforcement des capacités : élaboration de plans de sauvegarde, patrimoine culturel immatériel et développement durable** | |  |
| Développement de contenus pour les manuels des facilitateurs et des participants | Services professionnels pour le développement de contenus | 65 000 $ |
| **A.2 Production des supports de renforcement des capacités existants: mise en œuvre nationale, inventaire, élaboration de dossiers** | |  |
| Pré-production | Services professionnels pour la traduction, la préparation de copies, la conception graphique et la mise en page en anglais et en français | 90 000 $ |
| **A.3 Atelier de bilan pour les facilitateurs formés** | |  |
| Atelier pour 10 à 15 facilitateurs | Voyage et séjour des participants, salles de réunion et équipement, frais de reproduction, déplacements locaux, hospitalité, communication, expédition | 80 000 $ |
| **A.4 Premier Forum des jeunes des Caraïbes sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel** | |  |
| Forum sur la mise en œuvre de la Convention de 2003 | Voyage et séjour des participants, services de facilitation et dépenses associées, salles de réunion et équipement, frais de reproduction, déplacements locaux, hospitalité, communication, expédition | 20 000 $ |
| **B. Promotion et diffusion des meilleures pratiques de sauvegarde** | | **50 000 $** |
| Recherche, documentation, publication et diffusion des meilleures pratiques | Services professionnels pour l’élaboration de contenus, la préparation de textes, la traduction, la conception graphique et la mise en page en anglais et en français | 50 000 $ |
| **C. Communication et visibilité** | | **164 000 $** |
| **C.1 Publication des Textes fondamentaux, tels qu’amendés par la quatrième session de l’Assemblée générale (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe)** | |  |
| Pré-production et impression de l’édition 2012 | Coûts d’impression, services professionnels pour la traduction, la préparation de copies, la conception graphique, la mise en page et la correction d’épreuves | 90 000$ |
| **C.2 Publication de dépliants sur les listes de sauvegarde urgente et représentative et le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde (anglais et français)** | |  |
| Réimpression des dépliants 2011, pré-production et impression des dépliants 2012 | Coûts d’impression, services professionnels pour la rédaction, l’édition, la traduction, la préparation de copies, la conception graphique, la mise en page et la correction d’épreuves | 37 000 $ |
| **C.3 Publication de dépliants sur les listes de sauvegarde urgente et représentative ainsi que le Registre des meilleures pratiques de sauvegarde 2012 & 2013 (anglais et français)** | |  |
| Pré-production | Services professionnels pour la rédaction, l’édition, la traduction, la préparation de copies, la conception graphique, la mise en page et la correction d’épreuves | 17 000 $ |
| **C.4 Distribution de documents imprimés** | |  |
| Expédition | Frais d’expédition vers les bureaux hors-siège, les commissions nationales et autres parties prenantes | 20 000 $ |
| **D. Services de gestion des connaissances** | | **125 000 $** |
| Développement de fonctionnalités en ligne et de pages Web dédiées | Services professionnels pour la gestion du système de connaissances et le développement de logiciels | 125 000 $ |
| **TOTAL** | | **594 000 $** |